

---

---

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

---

QUÉBEC

---

---

**François Corriveau**  
Député de Saguenay

*Baie-Comeau, le 8 octobre 2002*

*Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE)  
575, rue Saint-Aimable, bur. 2.10  
Édifice Lomer-Grouin  
Québec (Québec) G1R 6A6*

*À l'attention de Madame Danielle Dallaire*

**Objet : Appui au projet d'aménagement d'un accès à l'Île René-Levasseur par Kruger  
inc. (Scierie Manic)**

*Mesdames,  
Messieurs,*

*En tant que député de Saguenay et porte-parole de l'équipe parlementaire adéquate en  
matière d'environnement, j'aimerais souligner l'importance de la réalisation du projet  
d'un accès à l'Île René-Levasseur par Kruger, pour notre région. Toute la polémique qui  
a été soulevée lors de la première partie des audiences publiques, qui a eu lieu les 18 et  
19 septembre derniers à Baie-Comeau, m'inquiète très sérieusement.*

*L'industrie forestière sur la Côte-Nord a connu des temps difficiles au cours des  
dernières années. Notamment, le conflit canado-américain en matière de bois d'œuvre a  
engendré une situation de crise qui a affecté l'industrie et ses travailleurs, et ce, à la  
grandeur de la province de Québec. C'est pourquoi, il est de notre responsabilité de  
veiller à ce que les relations entre l'industrie forestière et les groupements à vocation  
environnementale demeurent harmonieuses afin de ne pas aggraver cette situation.*

*Après avoir analysé attentivement le projet d'un accès à l'Île René-Levasseur par  
Kruger, et après avoir pris connaissance de son étude d'impact, je crois sincèrement que  
les activités de production des trois scieries à bois de Kruger sur la Côte-Nord dépendent  
directement de la mise en opération d'un accès à l'Île René-Levasseur d'ici un an. Cet*

...2

*approvisionnement représente 35 pour cent de la ressource dont Kruger a besoin pour assurer la survie des scieries Manic, Beaulieu et Haute Côte-Nord. Il est impensable pour notre comté d'envisager un jour d'essuyer la perte incroyable que causerait leur fermeture.*

*La compagnie Kruger est une entreprise forestière de grande importance dans notre région. Elle génère environ 1200 emplois directs et indirects et les retombées économiques de l'entreprise sont évaluées à plus de 22 millions de dollars annuellement. Dans le comté de Saguenay, l'arrivée de Kruger en 1997 fut une très grande nouvelle pour toute la sphère économique puisque cette entreprise représente un investisseur essentiel au développement de la Côte-Nord.*

*Le mandat délivré par le ministre André Boisclair, au Bureau des audiences publiques, ne doit pas remettre en cause le régime d'attribution des terres du domaine public de manière à changer les règles du jeu, puisqu'un tel scénario implique la remise en cause de toutes les règles d'attribution des CAAF au Québec et non seulement celles de l'entreprise visée par les audiences publiques.*

*Il est important de comprendre que, lorsque le MRN accorde un droit de coupe de bois à une quelconque entreprise forestière, celle-ci est soumise à une certaine réglementation dont le but est d'assurer la transparence de la gestion forestière et de garantir la protection et le respect de l'environnement. Le droit de coupe sous-entend aussi que le bénéficiaire d'un CAAF doit respecter certaines obligations qui ont pour but de garantir le rendement soutenu de la forêt.*

*Cette réglementation qui régie les activités des scieries Kruger nous assure que l'exploitation forestière sur l'Île René-Levasseur ne sera pas faite à la légère. L'entreprise s'est toujours souciée d'harmoniser ses interventions forestières avec le maintien de la biodiversité. Par exemple, elle envisage la récolte de bois par coupe en mosaïque et veut aussi faire de la protection de la régénération afin de conserver l'habitat naturel de certaines espèces animales présentes sur l'Île René-Levasseur.*

*À maintes reprises, depuis cinq ans, Kruger a fait preuve de bonne volonté dans ses dossiers à connotation environnementale dans notre région. Par son intégrité sur la question, de même que son grand souci du respect de l'éthique environnementale, cette entreprise s'est démarquée à plusieurs reprises au sein de notre industrie forestière. À titre d'exemple, au cours de cette année, la compagnie Kruger a choisi, de son propre chef, de faire certifier toutes ses pratiques d'aménagements forestier selon la norme de gestion de l'environnement ISO 14 001. Ainsi, les trois scieries établies sur la*

*Côte-Nord soit Scierie Manic, Scierie Haute Côte-Nord et Scierie Jacques Beaulieu opèrent actuellement selon une politique environnementale et forestière qui confirme l'engagement sur une base volontaire de Kruger envers le développement durable.*

*L'une des plus importantes initiatives qu'a entreprise la compagnie Kruger, et qui mérite d'être soulignée, est sans contredits sa participation volontaire à la création de l'aire protégée sur l'Île René-Levasseur. En effet, Kruger a contribué à protéger près de 20 pour cent de cette île en plus d'avoir assuré la protection des Monts Groulx, lieu de prédilection pour tous les grands villégiateurs québécois qui ont une connaissance du terrain. L'attitude des dirigeants de cette compagnie dans ce dossier démontre très bien leurs intérêts à préserver le milieu.*

*Bien sûr, je comprends que la concrétisation des travaux d'aménagement de cet accès, qui amènera l'exploitation forestière de l'Île René-Levasseur, peut préoccuper les groupes environnementaux. Cependant, il ne faut pas tomber dans les vieux clichés habituels, l'Industrie forestière au Québec est très bien encadrée et très sévèrement réglementée. En ce qui concerne le projet tel quel, Kruger a démontré que les impacts de l'implantation dans un milieu hydrique d'une traverse permanente avec transport des camions par barges, seront faibles, d'autant plus que l'entreprise forestière s'engage à diminuer les impacts par des mesures d'atténuation et de compensation.*

*En terminant, je demande au BAPE de s'en tenir dans ses conclusions à son mandat initial soit : l'étude de l'impact environnemental des rampes d'accès. Les conséquences d'une éventuelle exploitation forestière par Kruger sur l'Île René-Levasseur, n'en font pas partie.*

*Je vous assure de mon intérêt pour ce projet et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.*

  
François Corriveau  
Député de Saguenay

FC/cb

